

DÉPARTEMENT
des
HAUTES ALPES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

ARRONDISSEMENT de
BRIANCON

CANTON DE
BRIANCON 1

COMMUNE
DE
**VILLAR
D'ARENE**

L'an deux mil vingt trois et le 11 décembre 2023 à 18 heures 15

le conseil municipal de la commune de VILLAR D'ARENE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur **Olivier FONS**, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 1 décembre 2023

Présents : Olivier FONS, Michel GONNET, David LE GUEN, Béatrice ALBERT, Jean-Pierre JACQUIER, Catherine RULFO PATTE, Élodie LEFEBVRE, David AMIEUX, Gilles JUGE, Valérie LANDRY BUCH

Absent : Sylvain PROTIERE

Secrétaire de séance : David LE GUEN

Nombre de conseillers :

En exercice : 11
Présents : 10
Votants : 10

Monsieur Le Maire rappelle que les secours sur le domaine skiable doivent être administré par la commune, il est donc nécessaire de passer une convention avec le SDIS.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal l'annexe 1 à la convention et les tarifs proposés par le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) relatif à l'évacuation d'urgence de personne victime d'accident de ski de piste ou de ski de fond pour la saison 2023/2024.

Les tarifs définis par le conseil d'administration du SDIS lors de sa séance en date du 20 octobre 2023 sont les suivant à compter du 1^{er} novembre 2023 :

- **Tarif de jour (de 8 h à 22 h) : 283€**
- **Tarif de nuit (de 22 h à 8 h à : 340 €**

OBJET

**Convention avec le
SDIS pour le secours
sur piste de fond hiver
2023/2024**

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité :

- Accepte les tarifs proposés par le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de secours des Hautes-Alpes à partir du 1^{er} novembre 2023 ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'annexe 1 à la convention et tout document nécessaire.

55/2023

Ainsi fait et délibéré les, jour mois et an susdit

Pour copie conforme

Le Maire,

Olivier FONS

Envoyé en préfecture le 13/12/2023

Reçu en préfecture le 13/12/2023

Publié le

ID : 005-210501813-20231211-D552023-DE